

3eme GRAND PRIX du Golf de Montauban l'Estang
Du Samedi 1^{er} Aout 2020 au Dimanche 2 Aout 2020
849 Route de l'Aveyron 82000 Montauban – 05 63 20 22 02
accueil@golfdemontauban.fr – www.golfdemontauban.fr

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs licenciés à la ffgolf et détenteurs du badge fédéral ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue et répondant à l'ensemble des critères d'inscription. Voir §1.2.1-4 (3.Joueur)

Limites d'index : Dames index inférieur à 11,5
 Messieurs index inférieur à 8,5

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (Minimum Dames et Wild Card inclus)

Nombre total de joueurs maximum	dont Dames minimum	dont Pros maximum	dont Wild Cards maximum
144	33	15	14

Note : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **17 Juillet 2020**

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans le respect du cahier des charges des Grands Prix : voir §1.2.1-4 (7.Forme de jeu)

FORME DE JEU

Stroke Play Brut / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Pros / 1 série Dames / 1 série Messieurs

Marques de départ :

Pros Marques **Noires** / Proettes Marques **Jaunes** / Messieurs Marques **Blanches** / Dames Marques **Bleues**

Rappel : Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (1-5)

INSCRIPTION

Les inscriptions se feront auprès du Club selon les modalités suivantes :

Exclusivement sur le site <https://www.linscription.com/>

Clôture des engagements : **17 Juillet 2020 à minuit.**

Les droits d'engagement (y compris journée d'entraînement) s'élèvent à :

Adultes	80 €
Adultes Membres du Club	40 €
Jeunes de 25 ans ou moins (nés en 1995 ou après)	40 €
Jeunes de 25 ans ou moins (nés en 1995 ou après) Membres du Club	20 €

Forfait : voir § 1.2-1-4 (13.Forfait) Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

PRIX

Classement en brut uniquement sur l'addition des 2 tours.

Départage : Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque série Pros, Dames et Messieurs. Voir § 1.2-1-4 (7.Classement)

Trophée remis aux vainqueurs de chaque série.